

BULLETIN D'INFORMATION AUX SALARIE-ES DE L'ADMR PH

Cher-es collègues,

Il y a deux mois, vous avez élu vos représentants au Comité d'entreprise et vos délégués du Personnel.

Les votes ont donné la première place à la CGT, cette marque de confiance nous donne des responsabilités, nous vous en remercions et sommes déterminés à poursuivre le travail commencé lors des mandats précédents, à défendre vos intérêts et vos revendications.

L'aide à domicile, comme l'ensemble du monde du travail, n'est pas épargnée : l'austérité plombe les salaires, l'emploi, les conditions de travail. A cela s'ajoute la diminution constante des budgets sociaux, qui pénalise tout le secteur associatif (éducation spécialisée, handicap, personnes âgées)

Pour la CGT, cette situation n'est pas inéluctable : l'argent existe pour satisfaire les besoins des populations en difficulté, et pour satisfaire les revendications des salarié-es du secteur.

En Comité d'Entreprise, vos élus CGT font des propositions pour inverser la donne, et vous apporter des améliorations concrètes (rémunérations, conditions de travail...)
Nous réclamons l'application de la Convention Collective, le respect des salarié-es et la transparence de la gestion de l'ADMR-PH.

Vous le voyez bien, ce n'est pas suffisant, la force, c'est le nombre. Nous avons besoin de vous, de votre engagement. Chacune, chacun d'entre vous, avec ses moyens, sa disponibilité, peut faire quelque chose pour que ça change ! Notre volonté, ce n'est pas de vous vendre du rêve, mais de vous proposer l'action et la lutte, pour un véritable changement.

Syndiquez-vous à la CGT, pour être informé-es de la situation dans notre entreprise, des propositions CGT à l'ADMR mais aussi des négociations nationales de branche, pour participer aux mobilisations.

VOS ELU-ES CGT :

Comité d'Entreprise :

Nathalie MONTALVA et Bénédicte COSTE titulaires
Stéphanie FRIGOLA et Daphnée CANADAS

Délégués du Personnel :

Sonia MEKKI, Sofiane ICHALALENE et
Stéphanie FRIGOLA titulaires
Nathalie MONTALVA, Bénédicte COSTE
et Samia FELLAHI suppléantes

CHSCT :

Sonia MEKKI



Pour contacter la CGT : Nathalie : 07 86 82 64 52

PHILLIA, un progrès ?



Présenté comme un outil de gestion des planning et de coordination, la mise en place génère surtout un surcroît de travail et du stress pour les aides à domicile comme les personnels administratifs.

La CGT reste très attentive à ce que cet outil soit un réel progrès, permettant la rémunération juste de nos temps de travail et de déplacement.

Ce n'est malheureusement pas l'objectif de la Direction à l'heure actuelle, faites nous remonter vos difficultés, nous interviendrons chaque fois que nécessaire.

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES A L'ADMR-PH : la CGT vous informe :

Comme leur nom l'indique, les négociations 2015 entre les Organisations Syndicales et la Direction de l'ADMR – PH ont débuté au mois de mai.

La délégation CGT a demandé :

- ☞ Conditions de travail : Meilleure sectorisation et réduction des km effectués entre deux bénéficiaires = réduction des risques d'accidents routiers, moins de fatigue car trajets plus courts
- ☞ Appliquer les accords signés en 2012 sur la prévention de la pénibilité
- ☞ Rétablissement des réunions d'expression salariale comme le dit la loi (6 h/an)
- ☞ Astreintes administratives les week-end et jours fériés. A l'heure actuelle, pas de responsable secteur ni de cadre que l'on puisse appeler en cas de danger ou problèmes.

- ☞ Inaptitude et reclassement professionnel :
- ☞ Phillia. Que le logiciel et Smartphone mis en place ne soit pas juste dans un but comptable
- ☞ Meilleur articulation vie professionnelle et vie familiale.
- ☞ ET SURTOUT Appliquer la loi en payant à toutes les salariés de l'ADMR les temps de déplacement en réel comme l'a statué la cour de cassation.

La Direction envisage la clôture des négociations avant le 14 juillet, c'est dire l'intérêt qu'elle accorde aux revendications des salarié-es.

Aussi, nous nous adressons à vous, pour vous informer et vous proposer de signer la pétition de la CGT, pour donner de la force à nos revendications.

*J'agis,
Je signe !*

PETITION CGT pour le paiement des INTERTEMPS :

*A l'attention de Mme la présidente
de l'ADMR Pays Héraultais.*

Mme, lors de la signature de la convention collective de la branche d'aide à domicile, les employeurs du secteur des aides à domicile se sont engagés :

l'Article 14.2 Titre V.de la convention collective stipule que « les temps de déplacement entre deux séquences consécutives de travail effectif sont considérés comme du travail effectif et rémunérés comme tel ». A ce jour nous continuons à être payés sur une base forfaitaire correspondant à 1km payé 1 minute sur la base du contrat heures. Ainsi par exemple pour un contrat mensuel de 130 h, le temps de déplacement est payé aux alentours d'une vingtaine d'euros par mois.

Le rendu de la cour de cassation de septembre 2014 a donné raison aux salariés de la branche d'aide à domicile.

Depuis l'implantation progressive du logiciel Phillia ils vous est possible de calculer ce temps et donc de le payer.

Pour qu'enfin les temps de déplacement de tous les salarié-es de l'ADMR Pays Héraultais soient payés comme le dit la loi, signez la pétition !

Je rejoins la CGT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code Postal Age :

Votre maison de services :

.....

Tel :

Mail

Votre situation professionnelle

Précisez :

CDI CDD Interim

**Pour ne pas me laisser faire,
Je me syndique !**



Au niveau national,

La CGT Aide à Domicile revendique :

Augmentation de la valeur du point à 7 euros (il est revalorisé à seulement 5,355 euros au 1er janvier 2015, c'est insuffisant, soit 1%. Toutes les Organisations Syndicales ont accepté sauf la CGT !

Augmentation des indemnités kilométriques à 0,51 euros

Temps de déplacement payé en temps de travail réel et effectif

Arrêt de toute dérogation à la Convention Collective et au Code du Travail

Le temps partiel doit être choisi et non imposé, minimum 24 heures par semaine, STOP A LA PRECARISATION

Prévoyance : subrogation du salaire en cas de maladie ou accident du travail pour tous les salariés, actuellement le délai moyen est de 3 mois pour percevoir le complément prévoyance sur les IJ Sécu, c'est trop long !

Mutuelle santé : prise en charge à 100% de la cotisation par l'employeur et amélioration des garanties.

Droit aux vacances : la CGT revendique un budget « Activités Sociales » du Comité d'Entreprise. Face au refus de l'ADMR, les élues CGT du CE ont fait appel à l'ANCAV-TT, association de tourisme social, pour proposer à chaque salarié-e la carte Loisirs à prix réduit (billetterie, réduction sur séjours,)

ACCORD D'ENTREPRISE « PENIBILITE » : ce qu'en pense la CGT :

Le rapport de la Carsat est accablant. Il y a plus d'accidents de travail et d'arrêt maladie que dans toutes les autres professions.

Nous ne sommes pas responsables de la crise et de la mauvaise gestion indirecte de l'ADMR et de leur désorganisation. Nous la subissons.

Les personnes âgées ne vont pas être délocalisées en chine ... Les pouvoirs publics doivent agir et mener une vraie politique sociale.



Pour réaliser du bon travail il est nécessaire d'avoir de bonnes conditions de travail, une réelle articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Un vrai salaire que nous avons mérité.

Il est également nécessaire de prévoir la possibilité de reclassement dans les services administratifs en cas de reconnaissance d'inaptitude.

Pour le progrès social contre l'austérité

Journée d'action interpro 25 juin 2015



Augmenter les salaires, pour sortir de l'austérité !



Augmenter les salaires : une urgence économique et sociale !

La CGT revendique :

Une augmentation immédiate de 300 € pour tous.

L'augmentation des salaires avec comme point de départ de toute grille salariale un SMIC à 1 700 € brut.

L'augmentation des pensions pour les retraités et des revenus de remplacement pour les privés d'emploi.

La suppression des exonérations des cotisations sociales patronales et une taxation des revenus financiers.

Une réforme fiscale de grande ampleur, dont celle de l'impôt sur les grandes sociétés.

La création d'un pôle financier public pour faciliter le développement de l'emploi et de l'activité économique.

Des droits d'intervention des salariés dans les choix de gestion des entreprises.

Une autre répartition des richesses créées par le travail salarié.

Augmenter les salaires pour sortir de la crise !

La CGT exige l'ouverture immédiate de négociations salariales dans les entreprises et les branches professionnelles. Les augmentations de salaires doivent être générales, de l'ouvrier à l'ingénieur, car elles sont indispensables pour :

La suppression des inégalités et la lutte contre la paupérisation de la société

Reconnaître et améliorer le pouvoir d'achat

Accroître la consommation et accélérer la croissance économique, génératrice d'emplois et de ressources financières pour la protection sociale.

**JEUDI 25 JUNI 2015 : GREVE ET MANIFESTATION
MONTPELLIER : 10 heures, Esplanade Ch de Gaulle**